RETOUR DE M. CAMBON

Alger, 19 mars. — M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, est revenu ici hier soir.

Duel entre officier et journaliste

Lyon, 19 mars. — A la suite de la séance violente qui avait eu lieu récemment aux bureaux de rédaction de l'*Action* un duel a eu lieu entre M. Roche, secrétaire de la rédaction, et M. André Gide, rédacteur en chef de la *Lanterne*, officier d'ordonnance du général de Lignières qui avait reçu un coup de canne par le front. Deux balles ont été échangées sans résultat.

L'indemnité de logement des instituteurs

Le Havre, 19 mars. — Une vive émotion règne parmi les instituteurs du Havre à cause des difficultés qu'ils ont rencontrées pour obtenir le liquidation et le règlement de leur indemnité de logement.

Le vin et la préfecture sont en désaccord sur ce point.

Les intéressés se sont réunis et ont décidé de porter la question devant le préfet et devant l'instituteur de l'Académie.

Grève des étudiants en médecine de Lyon

Lyon, 19 mars. — Les étudiants en médecine sont en grève; le cours de médecine opératoire du docteur Poilisson n'avait attiré ce matin que quelques auditeurs civils, naturellement tous les étudiants militaires étaient présents.

Une assemblée générale des étudiants civils aura lieu demain ou après-demain.

Les grévistes sont calmes, ils se sont contentés de faire entrer en masse à la faculté et de la sortir aussitôt après d'être comptés, sans que la police qui gardait les portes ait eu à intervenir.

Six étudiants quittent Lyon pour Montpellier.

D'autres doivent venir à Paris.

LE KRACH

de la Banque des chemins de fer ET DE L'INDUSTRIE

Suicide d'un administrateur

Paris, 19 mars.—Le bruit courait en Bourse qu'une maison de coulisse du quartier de l'Europe venait de sombrer et l'on parla d'un désastre.

La nouvelle est exacte et le passif considérable.

La maison dont il s'agit est la *Banque des Chemins de fer et de l'Industrie*, qui était installée depuis plusieurs années dans un vaste et superbe local, au numéro 19 de la rue de Londres.

Cet établissement, qui jouissait d'une certaine considération sur la place, a déposé ce matin son bilan.

Un des principaux administrateurs de cette maison était M. Charles Ducourau, âgé de 66 ans, marié et père de sept enfants. Il habitait 1, place Boieldieu.

Avant-hier soir, M. Ducourau était trouvé mort chez lui, assis dans un fauteuil. A la main un revolver dont il s'était tiré un coup à la tempe droite. Cette mort qu'on avait cherché à cacher, attira l'attention sur la Banque des chemins de fer.

M. Cocherert, commissaire aux délégations ouvrit une enquête. La vérité fut découverte et le désastre éclata au grand jour.

La Banque des chemins de fer et de l'industrie, qui avait un assez grand crédit, s'était lancée dans un grand nombre d'entreprises hasardeuses, notamment en province et avait fait des émissions pour plusieurs compagnies de tramways à Lille, Lyon, Bordeaux, ainsi que pour la ligne de tramway de Raincy à Montfermeil. Elle avait aussi émis des actions cotées en bange pour des mines d'or en Transylvanie, actions qui avaient mêmé, ces derniers jours, une forte hausse, ce qui contribua, dans une très large part, à amener la déconfiture finale.

Le seul administrateur restant de cette banque, M. D...., a été longuement entendu ce matin, par M. Cocherert et consigné jusqu'à nouvel ordre, à la disposition de la justice.

Le parquet a été saisi et un juge d'instruction va être nommé pour instruire cette affaire.

Le passif de cette banque et des petites maisons secondaires qu'elle avait créées pour ses diverses opérations, n'est pas encore exactement connu, mais on l'évalue à un chiffre élevé, près de 20 millions.

L'actif serait est mé, paraît-il, à environ 10 millions, consistant en valeurs assez problématiques.

Un service d'ordre a dû être établi aux abords de l'établissement de la rue de Londres, où nombre de clients, victimes de ce désastre, sont venus se présenter dans la matinée.

Le Banque des Chemins de fer et de l'Industrie était dirigée par quatre administrateurs : MM. Herlad, Geyraud, Ducourau et Lagrange.

La faite des administrateurs

En outre, mêlé à toutes les opérations, on trouvait M. Mollien, qui ne portait aucun titre officiel, mais qui jouissait de la plus grande influence : on l'appelait couramment dans les bureaux : « l'Eminence Grise. »

MM. Mollien, Herald et Geyrraud, sont en fuite. M. Ducourau est mort. M. Lagrange seul est resté à Paris.

Rue de Londres, tous les guichets sont fermés. Un peloton de vesures répond au public nombreux qui se présente à la banque que le bilan a été déposé au parquet et qu'il faut attendre la nomination du syndic qui sera chargé de la liquidation.

On conçoit que les visiteurs s'en vont très désappointés.

M. Mollien était directeur du *Nouveau Journal financier*, organe de la Banque.

L'administrateur, qui a déposé ce matin le bilan de la société, accuse un passif de 17 millions.

Depuis cinq ans, paraît-il, de nombreuses plaintes avaient été déposées contre la banque de la rue de Londres, mais chaque fois les plaignants avaient été désintéressés, de sorte que toute poursuite avait été suspendue.

Une arrestation

Paris, 19 mars. — M. D..., a été arrêté à une heure de l'après-midi, au moment où il passait boulevard St-Martin.

M. le juge de l'enfant est chargé de l'instruction de cette affaire. L'extradition de MM. Herlat et Geyrraud va être demandée. Ils sont inculpés, ainsi que M. D..., de banqueroute frauduleuse, d'escroquerie et d'abus de confiance.

La Banque générale des chemins de fer et de l'industrie avait successivement pour certificateurs des porteurs de titres qui est entrée en liquidation en 1890.

Elle avait fait des opérations financières avec l'empereur d'Allemagne, l'empereur russe et sur l'emprunt national français de 1891.

Elle avait reçu en espèces pour l'emprunt russe plus de deux millions et avaient employé l'argent dans des spéculations industrielles et minières.

Au mois de juillet prochain, ils devaient 1l. Ils ne le pourront pas et il leur était impossible de le faire.

A la suite des opérations auxquelles la Banque est livrée, le passif paraît atteindre 25 millions.

LA BELGIQUE

La catastrophe d'Anderlues

Dans la mine

Anderlues, 19 mars. — Hier, on est descendu dans la fosse d'aérage. Une petite lampe allumée précédait les explorateurs et elle ne s'est point éteinte, mais le feu couve jusqu'au 200. A la fosse d'aérage on a descendu ce matin une lanterne à 100 mètres. Elle a conservé sa lumière. Mais depuis neuf heures la fumée monte plus violemment dans le puits d'aérage. On avait annoncé une nouvelle descente des ingénieurs et du personnel mais jusqu'ici il n'a point été possible de tenter l'épreuve.

Le mur du ventilateur est rompu. Tout travail est interrompu à la fosse n. 2. On travaille au n. 4. Depuis hier on avait cessé d'abattre le puits d'aérage. On vient de recommencer l'opération. L'eau coule à flots dans la mine.

Les discussions de la *Croix du Nord* et de la *Vraie France* au sujet de notre dernière élection sénatoriale, sont intéressantes.

Les deux journaux catholiques se reprochent mutuellement de n'avoir pas soutenu avec assez d'adresse, avec assez d'habileté, la candidature Outters et, en définitive, d'avoir été eux-mêmes battus avec elle. Ils s'accusent et se défendent d'avoir compromis la cause catholique par l'insuccès de leur candidat.

Cette polémique est doublement curieuse quand on la rapproche de l'attitude que les journaux cléricaux avaient prise avec la candidature Lafargue.

Les journaux catholiques du Nord soutenaient alors la candidature d'un homme qui a outragé, qui a tourné en dérision l'église catholique, les sacrements de l'église catholique, les dogmes de l'église catholique avec la dernière violence et qui a affiché ces sentiments de la manière la plus systématique.

Les pieux journaux n'ont donc pas le moindre souci du respect de leur religion qu'ils prétendent leur être si chère. Ils ne tiennent compte ni des coupes des prescriptions de ces fameux *catechismes electoraux* qui défendent sous peine de péché mortel de voter pour des hommes qui insultent l'Eglise et la religion.

Dans l'affaire Lafargue, comme dans l'affaire Outters, les journaux susdits ont montré en toute évidence qu'ils ne cherchent absolument qu'à satisfaire les pass ons de leur petite clientèle et à combattre par tous les moyens le parti républicain et les institutions de la République.

BOURSE DU BOULEVARD

Rente 3 0/0 96 15 — Extérieur 51 31/32 —Hongrois .. ./.. — Portugais 25 ./.. — Russe 4 0/0 91 11/16 — Russe 3 0/0 75 ./.. — Orient 65 15/32 — Turcs 19 37 — Banque Ottomane 538 12 Lots turcs ... — Tabac Ottoman 358 75 — Egypte 4 0/0 ... — Rio 455 ./.. — Tharsis ... — Rio Tinto ... — Parts espagnol 465 ... — Robinson ... — Debeers ... — Egypte 3 1/2 0/0 456 87 — Donane turque ....

Chronique locale

ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Ecole nationale des arts industriels. — Musée ouvert de 10 heures à 5 heures.

Concours de chiens ratiers. — A 2 h. 1/2, chez M. Mesplomb, place du Trichon.

Hippodrome. — Rideau à 6 h. 1/2. — Les 4 Sergents de la Rochelle, drame en 5 actes et 7 tableaux, et 8 Vitris Rol, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux.

Théâtre Deschamps. — Rideau à 7 heures. Le Voyage de Suzette, opérette féerique en 3 actes et 11 tableaux.

Union-Concert. — Concert à ses membres honoraires, à 6 heures, dans la salle du choral Nadaud.

Les Chevaliers de la Fourchette — Concert à ses membres honoraires, à 5 heures, au café du Globe.

Jeu de boule. — A 6 heures 1/2 du soir, chez M. François Lievens, cabaretier, 15, rue Cugnot.

Marchal de Coyghem. — A 7 heures, Grand Bal. — Concert par grand orchestre symphonique.

Théâtre des Menus-Plaisirs. — Grand Concert vocal et instrumental.

Un commencement d'incendie rue de la Paix. — Samedi, vers 1 heures du matin, le frère sacristain de l'école des frères, rue de la Paix, en se levant, aperçut une épaisse fumée qui s'échappait par les fenêtres du 1er étage; le personnel de la maison immédiatement averti, parvint, avec l'aide de quatre pompiers du voisinage, à se rendre maître de l'incendie, et à 5 heures, tout danger avait disparu.

L'on suppose que c'est par une fissure de la cheminée, que le feu s'est communiqué au plancher du 1er étage.

Plusieurs bancs ainsi qu'un tapis ont été détériorés et le plancher a été brûlé sur trois mètres de longueur et trois mètres de largeur : les dégâts sont évalués à 2,000 fr. et il y a assurance à *La Nationale*.

Un pompier, M. Emile Delcroix, s'est fait une entaille dans un pouce en sautant de la chute d'un gîte et a reçu les soins nécessaires de M. le docteur Delattre.

Un ouvrier sans façon. — M. Vanover scheide, cantonnier, boulevard Gambetta, passant rue *Sébastopol, vendredi vers* 8 h. du soir, rencontra un de ses ouvriers, nommé Lefebvre, qu'il avait envoyé depuis quelques jours pour effectuer pour environ 80 fr. de recettes ; M. Vanoverschelde lui ayant réclamé son argent, Lefebvre se contenta pour toute réponse, de lui envoyer des coups de poing ; M. Vanoverschelde parvint cependant à le maintenir jusqu'à l'arrivée de l'agent Averbeke qui l'a conduisit au dépôt du 3e arrondissement.

Une affaire exagérée. — Il n'était bruit hier matin dans les environs de l'abattoir que d'un drame de jalousie où un amant avait frappé sa maîtresse de sept coups de couteau.

Tout cela n'était que racontara et ce terrible drame se réduit à ce que nous allons raconter.

Un boucher que nous ne désignerons que sous les initiales de son nom, A. D..., âgé de 35 ans, remarié en premières noces, depuis deux ans et demi à une jeune fille appartenant à une famille très honorable de Roubaix, entretenait des relations avec une dame A. M., dont le mari est tueur à l'abattoir; ces relations avaient commencé quelque temps après le mariage de D...

Bientôt cette liaison fut connue de tous, même de M. M..., qui fermait les yeux, et ne se plaignit pas ; mais il y a quelque temps M. D... pour accentuer encore d'un plus bel éclat son amour vint ressentiment mais ne désespère pas et continua à se rendre chez Mme M., qui habite rue des Longues-Haies ; là des scènes fréquentes avaient lieu qui plus souvent se terminaient par une réconciliation.

Mardi dernier, une scène plus grave eut lieu, toute la vaisselle vola en éclats et Mme M... reçut force coups de poing ; elle porte de nombreux bleus à la figure et à la figure; elle revint avec un couteau et recommença son vacarme. Voulut-il faire peur à sa victime ?

Nous n'en savons rien ! Mais brusquement il leva son arme et la planta dans un bloc qui se trouvait à sa portée, puis se retira ; il revint encore le lendemain et obtint rendez-vous pour le soir.

Mais elle se plaignit à son mari qui se rendit vers 6 heures chez D... et eut avec lui une explication qui lui fit comprendre qu'il ne pouvait plus compter sur le mari.

Mais elle se plaignit à son mari qui se rendit vers 6 heures chez D... et eut avec lui une explication qui lui fit comprendre qu'il ne pouvait plus compter sur le mari.

Vous n'en savons rien ! Mais brusquement il leva son arme et la planta dans un bloc qui se trouvait à sa portée, puis se retira ; il revint encore le lendemain et obtint rendez-vous pour le soir.

Mais elle se plaignit à son mari qui se rendit vers 6 heures chez D... et eut avec lui une explication qui lui fit comprendre qu'il ne pouvait plus compter sur le mari.

Commencement d'incendie. — Nous avons relaté hier un commencement d'incendie chez MM. Wartz-Dupuis, rue de Rome ; il résulte de l'enquête à laquelle il a été livré qu'il n'y a pas incendie mais accident :

Un tuyau de vapeur s'étant crevé avait répandu une forte quantité de vapeur qui avait fait apposer à un volain au commencement d'incendie.

Un expulsé. — Les agents de sureté Halot et Cocheteux ont arrêté samedi vers 10 heures 1/2 du matin, le nommé Dethier Jules, né à Huy (Belgique), 38 ans, cabaretier, sans domicile connu, Nuyts-Sérpal, rue d'Inkermann, et l'ont conduit au dépôt du 2e arrondissement. Cet individu a été expulsé de la 1/2 jours de prison pour vol et 15 jours pour coups.

Arrestation pour vols. — Le nommé Léon Pollet, âgé de 17 ans, demeurant à la Vieille-Place, à Wattrelos, a été conduit chez M. Léon Alart, Grande Ime, a été mis en état d'arrestation et conduit au dépôt du de arrondissement.

Depuis quelque temps, l'on s'aperçoit de la disparition de marchandises de cet ordre au cours du dans place spécialement ce n'est d'après d'autres renseignements que l'on découvrit l'auteur de ces vols, Léon Pollet.

— Les agents Deuit et Barte, ont mis en état d'arrestation le nommé Dubar, Dubar, Dussaud, 25 ans, pour vol de coupons de tissus chez M. Guiches, boulevard Gambetta, et chez M. H. Prouvost rue du Nouveau-Monde.

Un fournisseur mal reçu. — Samedi, vers trois heures de l'après-midi, M. Jules Coomans, ouvrier horloger, demeurant rue des Fabriciens, allait remorter une montre que lui avait donnée à réparer le sieur Weyaert, rue de l'Ouest ; M. Coomans ayant réclamé 1 franc pour la réparation, Weyaert trouva ce prix exagéré et saisit la boîte de l'horloger qu'il lança sur le pavé. Ressorts trous de montre, rouages et engrenages que contenait la boîte furent complètement détériorés et un agent immédiatement requis dressa un rapport à la charge de cet indélicat personnage.

Menus faits. — Lessagents de sûreté Réville et Beste, ont mis en état d'arrestation et conduit au dépôt du 2e arrondissement, le nommé Morin Dumont, âgée de 24 ans, soigneuse, demeurant rue du Collège, 104, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

— Un rapport a été fressé à la charge des sieurs E. Mangin et J. Cuvelier, cochers de place, pour avoir abandonné leur voiture pendant une heure.

— L'agent Fontier, de garde sur la Grand'Place, hier vers midi et demie, aperçut le nommé L. Martin, âgé de 58 ans, journalier, rue de Lannoy, complètement ivre et le conduisit au dépôt du 3e arrondissement.

— Les agents Dupres et Dupil, passant rue de la Gare, vers 10 h. du matin, rencontrèrent l'ivrenotable Laure Triquet, qu'ils ont conduit au dépôt du 1er arrondissement.

LES COMBATS DE COQS

Troisième grand concours international, chez M. Fleury, rue du Vieil-Abreuvoir.

Ce concours, 1220 coqs, 1200 prix répartis comme suit : 1er prix : 1000 fr. 2e, 700 fr.; 3e, 500 ; 4e et 5e, 400 : quatre prix de 325 fr.

Trente-six sociétés vendront part à ce concours et le mise en pare aura lieu à 10 heures.

Dimanche prochain, 20 mars, les chez Achille Delcroix, coin des rues de Lannoy et du Tilleul, le rendage contre le le Petit Barbier.

Le mêmedi 21 mars, une partie de 800 fr. en 3 de 3 mort, plus deux paires de plaisir de 50 fr. organisée par le Comité des cochers, contre l'élevage de la Brèche, chez le boucher de Tourcoing. La mise au pare aura lieu à 4 heures.

Barbarie armée. — Dimanche, jour du grand concours international chez Oscar Savary, rue du Tilleul, d'un 8ch pour 25 francs, contre Dupouchelle, de la Croix-Blanche.

Wasquehal. — Dimanche 20 mars aura lieu une partie de rendage chez M. Delbarre, au Petit Wasquehal, entre Jean-Baptiste Coppens de Pierre-Bréuel pour 80 francs.

Leers. — Dimanche, 20 mars, aura lieu une partie de rendage de 1200 fr. chez Amblin, à Leers, au Bellbouquet, au Trois-Ponts. L'enjeu est de 50 francs, en 3 de 5 morts.

Il y aura des paires de plaisir à 10 francs.

La mise au pare aura lieu à 4 heures.

Croix. — Dimanche 20 mars 1892, jour de grand concours international, chez Edmond Mollet, route de Lille, à Croix, l'attaque d'une partie très sérieuse de 100 francs en 3 de 3 morts aller et retour, sous le bel arbre de Barbarie, contre la société renommée du « Noir Bonnet ». Le rendage de cette partie aura lieu le lundi de la Mi-Carême, 28 courant.

*

Une grande partie aura lieu aujourd'hui chez M. Julien Hamme, rue du Tilleul contre le Redoutable de Nachin.

Tout poule cité pour 60 fr. plus les paires de plaisir. Entrée de parc : 0,50 c.

Le sieur E. Delmarle, rue Beaurewaert, 132, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il y aura chez lui, sous le bel arbre de la Barbarie, contre Ma Campagne 3 de 5 morts pour 15 fr.

On y battra 4 paires armées.

Mise au pare à 4 heures.

— Une belle partie de coqs aura lieu chez Dutriaux, aux Trois-Cendres, Place de Roubaix (Pierre Lebon) entre les Indépendants et Dumpont (Hem).

AVIS. — Les sociétés de coqueleurs de Roubaix et des environs qui ont des parties engagées sont priées de bien vouloir en informer les nous prions également d'envoyer les résultats le soir même, pour qu'ils puissent être publiés dans le numéro du lendemain matin.

BAUME PRINTANIER

Le trophé fait rage, et l'être hâve
Rend les mains et les nez violets ;
Mais le Congo garde à nos traits
Le teint frais, le Pêcher exquis.
A. Carcassonne au Lavoirier Victor Vaissier.

TOURCOING

Emprunt municipal

Emprunt de **2.250.000** francs remboursable en 1892 — Emprunt de **4.000.000** francs.

Emission de 4.500 obligations de 500 francs à 3 fr. 50 pour 0/0.

Répartition.

Il est attribué :

2 Obligations aux souscripteurs de 4 à 9 obligations. — 3 id., 4 à 8 — 8 id., 6 à 7 — 4 id., 3 à 5 — 21 id., 2 à 12 — 41 id., 25 à 27 — 1 id., de 28 à 30 — 1 id., de 31 à 33 — 1 id., de 34 à 36 — 1 id., de 37 à 39 — 1 id., de 40 à 42 — 1 id., de 43 à 45 — 1 id., de 46 à 48 — 1 id., de 49 à 51 — 1 id., de 52 à 54 — 1 id., de 55 à 57 — 1 id., de 58 à 60 — 1 id., de 61 à 63 — 1 id., de 64 à 66 — 1 id., de 67 à 69 — 1 id., de 70 à 72 — 1 id., de 73 à 75 — 1 id., de 76 à 78 — 1 id., de 79 à 81 — 1 id., de 82 à 84 — 1 id., de 85 à 87 — 1 id., de 88 à 90 — 1 id., de 91 à 93 — 1 id., de 94 à 96 — 1 id., de 97 à 99 — 1 id., de 100 à 102 — 1 id., de 103 à 105 — 1 id., de 106 à 108 — 1 id., de 109 à 111 — 1 id., de 112 à 114 — 1 id., de 115 à 117 — 1 id., de 118 à 120 — 1 id., de 121 à 123 — 1 id., de 124 à 126 — 1 id., de 127 à 129 — 1 id., de 130 à 132 — 1 id., de 133 à 135 — 1 id., de 136 à 138 — 1 id., de 139 à 141 — 1 id., de 142 à 144 — 1 id., de 145 à 147 — 1 id., de 148 à 150 — 1 id., de 151 à 153 — 1 id., de 154 à 156 — 1 id., de 157 à 159 — 1 id., de 160 à 162 — 1 id., de 163 à 165 — 1 id., de 166 à 168 — 1 id., de 169 à 171 — 1 id., de 172 à 174 — 1 id., de 175 à 177 — 1 id., de 178 à 180 — 1 id., de 181 à 183 — 1 id., de 184 à 186 — 1 id., de 187 à 189 — 1 id., de 190 à 192 — 1 id., de 193 à 195 — 1 id., de 196 à 198 — 1 id., de 199 à 201 — 1 id., de 202 à 204 — 1 id., de 205 à 207 — 1 id., de 208 à 210 — 1 id., de 211 à 213 — 1 id., de 214 à 216 — 1 id., de 217 à 219 — 1 id., de 220 à 222 — 1 id., de 223 à 225 — 1 id., de 226 à 228 — 1 id., de 229 à 231 — 1 id., de 232 à 234 — 1 id., de 235 à 237 — 1 id., de 238 à 240 — 1 id., de 241 à 243 — 1 id., de 244 à 246 — 1 id., de 247 à 249 — 1 id., de 250 à 252 — 1 id., de 253 à 255 — 1 id., de 256 à 258 — 1 id., de 259 à 261 — 1 id., de 262 à 264 — 1 id., de 265 à 267 — 1 id., de 268 à 270 — 1 id., de 271 à 273 — 1 id., de 274 à 276 — 1 id., de 277 à 279 — 1 id., de 280 à 282 — 1 id., de 283 à 285 — 1 id., de 286 à 288 — 1 id., de 289 à 291 — 1 id., de 292 à 294 — 1 id., de 295 à 297 — 1 id., de 298 à 300 — 1 id., de 301 à 303 — 1 id., de 304 à 306 — 1 id., de 307 à 309 — 1 id., de 310 à 312 — 1 id., de 313 à 315 — 1 id., de 316 à 318 — 1 id., de 319 à 321 — 1 id., de 322 à 324 — 1 id., de 325 à 327 — 1 id., de 328 à 330 — 1 id., de 331 à 333 — 1 id., de 334 à 336 — 1 id., de 337 à 339 — 1 id., de 340 à 342 — 1 id., de 343 à 345 — 1 id., de 346 à 348 — 1 id., de 349 à 351 — 1 id., de 352 à 354 — 1 id., de 355 à 357 — 1 id., de 358 à 360 obligations.

LILLE

Le Drame de l'impasse Saint-Joseph

M. Lefèbvre, juge d'instruction, accompagné de son greffier et de M. Glatigny, commissaire de police de la 1re arrondissement, s'est rendu hier, vers onze heures du matin, au domicile de Carton pour y continuer son enquête.

Contrairement à ce que la femme Carton nous a raconté hier à l'hôp-tal, ce n'est pas avec l'assiette au beurre qu'elle a frappé son mari, mais avec une casserole en fer émaillé qui se trouvait sur le feu et qui était remplie d'eau. Du reste cette casserole était entièrement maculée de sang.

L'autopsie

L'autopsie de Carton a été faite hier matin par MM. les Dr Pierre Coufleurs et Pecqueul. Ils ont trouvé que le malheureux n'a succombé qu'à l'hémorragie produite par la section de l'artère temporale. Il est mort de syncope. La fracture du crâne en elle-même n'était pas mortelle.

Carton était très solidement constitué et, d'après le tempérament robuste, sans aucune lésion organique que les médecins lui ont reconnu, il devait vivre encore longtemps. Peut-être aurait-il survécu si on avait pu venir à son secours en comprimant simplement l'artère.

Grave accident à la gare. — Vendredi soir, vers six heures moins quart, Mme Dutilly, née Marie Lotigier, 33 ans, cafetière à la Brasserie Jacquart, place de la Gare, à Roubaix, arrivait en gare de Lille.

Malheureusement, elle n'attendit pas que le train fut arrêté pour en descendre ; de plus, elle sauta en sens contraire à la marche, mais fut elle-même rejetée par la portière, entre deux wagons.

Le train stoppa aussitôt et refoula pour permettre de dégager l'imprudente, qui fut relevée avec une blessure de la main droite coupée et tous deux de la main gauche, sauf le petit doigt également broyés.

Transportée dans la bureau de M. l'inspecteur-chef de gare, elle y reçut les soins de M. le docteur Guermonprez et fit le nécessaire pour arrêter le sang qui coulait abondamment.

Suivant le désir que la blessée a manifesté, elle a été reconduite à Roubaix, par le train de 7 heures 39, par deux hommes d'équipe, qui avaient mission de lui tenir les bras en l'air.

ANATOLE

ou le Louis d'or

Trente et un ans, barbe rousse, le verbe haut et l'allure provocante.

Né sous le signe du Bélier, dont il a le profil ainsi que certains appétits de formication.

J'ai trouvé ce mot dans le *Journal de Roubaix*, qui en explique l'or gine et les cas où il ne faut pas l'appliquer.

Partie, à l'occasion, du cirque de grosse taille. Mais il court se déformer, de cette comédie intéressée, par la contemplation plus intéressante de vierges éthérées qui entretient de choses sacrées sans doute moyennant un beau louis d'or.

Aurait, dit-on, confessé que certaines de ses camarades avaient avec lui une grande similitude de goût.

Bien entendu ces amis ne sont pas des républicains; ce que le crois sans peine. Cette brillante phalange n'appartient pas à notre camp.

***

Nous ne le regrettons pas.

Ajoutons que ce pauvre Anatole est chansonné d'une façon très amusante depuis quelques jours.

Voici quelques couplets de cette chanson vendue tous ces jours derniers dans les rues de Tourcoing :

Ah ! vous arri du, bonne Sainte-Vierge,
Faire obtenir cel' pension
Car vous savez que j'suis bé cirge
Chaqu'fo qu'm'tell' j'pension.
Je rej ignais dit d'aut' m'mine,
A mes mamans j'dis ce qu'j'pense
Que de ces p'tites fleurs purpurinte
Qu'j'ête un si grand amateur.

***

Mes jeges l'ont, je l'pense comme Pillule,
Arrant'ment j'ai mes ch'vaux
Car eu' donne à chaque cheuche
Vingt francs. Che m'a confié ces cuis,
Chin qui a, sauf, qu'j'ai m'conscie,
Si j'ai eune condamnation,
Ch'pa m'. Chêtra Anatole,
Qu'il tra pour mi in pri'on.

Victor CAPART.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 19 mars

Président : M. Hedde, vice-président

Nous avons vu défiler, à l'audience d'hier, plusieurs affaires très intéressantes.

LILLE

Le Drame de la rue du Pont-Neuf

Nos lecteurs ont encore présents à la mémoire les détails de ce drame qui a vivement impressionné les habitants du Vieux-Lille.

Auguste Lacquement, l'inculpé, comparaissait hier devant le tribunal correctionnel.

Une foule nombreuse avait envahi la salle d'audience, trop petite pour contenir tous les curieux. Dans la salle des Pas-Perdus, elle était aussi montée pleine de gens qui se pressaient aux fenêtres du tribunal correctionnel.

A quelques jours seulement est âgé de 38 ans. C'est un ancien ouvrier de la manufacture des tabacs. Il n'a jamais été condamné, mais prévenu de coups avec guet-apens et préméditation sur la personne de sa femme et de port d'arme prohibé.

Déposition de la femme Lacquement

La femme Lacquement, ouvrière à la manufacture des tabacs vient la première déposer à la barre. Son mari a commencé à lui faire subir de cruels traitements depuis 1888 ; elle était alors à la manufacture des tabacs pour vivre et irregularité de son travail.

Après quelque temps de chômage il entra à la Compagnie du gaz qu'il quitta le 31 décembre dernier. Le lundi précédent il avait demandé la permission d'un demi-jour, qu'il prolongea jusqu'au deux jours. Lorsqu'il retourna à son atelier le lundi suivant, l'embauchage ne lui fut point accordé.

Le lundi du tirage au sort, dit la femme Lacquement, *comme il rentrait à dix heures après avoir conduit* les enfants jusqu'à son aller vers après. Il m'a demandé ce que je voulais faire et m'a dit qu'il ne rentrerait pas avant 4 heures du matin. Il ne m'a dit à revenir vers 4 heure et demie. Arrivé près de chez nous, il m'a pris derrière les dockes où il m'a jeté par terre tout ainsi que M. l'agent m'a dit-il. Je me mis à crier et une locataire se réveilla, elle ouvrit la porte et je me suis relevée et j'ai couru chez M. le suivit. Les enfants effrayés s'étaient réveillés et demandaient pardon à leur père. La femme Pascon monta et M. Lacquement lui dit de ne pas venir que son fils et moi, nous voulions le battre. Mon fils était couché. Il s'approcha de lui et voulait le jeter par la fenêtre. Je me mis entre eux. Il se couche ensuite près de moi, puis sur le plancher.

Le président. — Vous avez-il frappé ce soir là ?

La témoin. — Non, monsieur, mes enfants étaient là. Il n'a pas pu me frapper.

Le président. — Il vous a souvent fr pé ?

Le prévenu, se levant. — Jamais, c'est faux.

Le président. — Vous avez proposé à votre femme de vous soustraire à ces violences après qu'il a été renvoyé des docks où il était entré trois semaines après son renvoi de la Compagnie du gaz. Il vint voir après moi à la manufacture. Je ne pouvais pas le laisser dans la rue. Il m'a pris par le bras. J'entendis courir derrière moi, c'était mon mari. Il me demanda si je voulais m'il viens avec moi. Je refusai. Alors il m'a frappé de plusieurs coups de couteau. Voyant que j'avais peur il me dit : Je ne te fais rien. Et il ajouta : « Alors c'est bien fini ? Oui, répondis-je. Il ne jet- sur moi en disant : « Ca va être fini tout-à-coup. »

Je sortais et il que tire un coup de revolver derrière l'oreille — Je restai immobile comme évanouie, mais j'entendis qu'il brait un second coup. Un moment après, j'entendis qu'on me parlait, mais j'étais incapable de répondre.

Le président. — Etes-vous complètement remise, la témoin. — Je vous remercie, mon fils est bien belle m'est restée dans la tête.

Pendant toute cette déposition, l'inculpé fait des gestes de protestation.

Interrogatoire d'Auguste Lacquement

Le président interroge ensuite l'inculpé. Après avoir décliné ses noms et qualités, ce dernier s'écrie en s'adressant à sa femme : Quand nous nous sommes mariés, nous n'avions rien ; ce que vous avez, vous l'avez gagné tout seul.

Le président. — Vous avez prétendu que vous vous êtes de la manufacture des tabacs avait pour cause votre place de facteur à Roubaix.

Le prévenu. — Oui, et je vous mieux. D'autres s'amusent plus que moi et n'ont pas été mis dehors.

D. — Vous reconnaissez avoir tiré un coup de revolver.

R. — Je ne sais pas comment ça s'est fait.

(En ce moment le public ricane, on est obligé de rétablir l'ordre).

D. — Comment avez vous acheté ce revolver ?

R. — Je voulais le mettre pour aller me suicider à Roubaix.

D. — Vous vous êtes posté dans un cabaret près de la manufacture. Lorsque votre femme a passé, vous vous êtes mis en route. La cuisine pour qu'elle ne vous voie pas, puis vous êtes arrivé derrière elle ?

R. — C'est faux.

D. — Vous avez regretté de ne pas l'avoir tuée ?

R. — Oui.

D. — Vous avez aussi manifesté l'intention de vous venger de M. Bisert ?

R. — Je ne me suis pas fait de M. Bisert est faux.

D. — Vous avez attendu pourtant, un soir, après M. Bisert jusqu'à onze heures ?

Le prévenu (s'emportant). — C'est faux tout ce que dit ma femme. C'est elle qui crie. Pourquoi les fenêtres pour qu'on l'entende. Je ne l'ai jamais frappe. Elle a un mauvais caractère. D'ailleurs sa cour vit en concubinage.

Le président. — Votre attitude est honteuse.

Intervention de M. Gervais

M. Gervais. — Au nom de mon client, je demande que ces *enfants* ne soient pas entendus en cet lieu.

Le Président. — Vous êtes dans votre droit.

Déposition de la femme Faccon

La déposition de Mme Faccon, principale locataire de la maison du boulevard de la rue Lacquement concorde avec celle de la victime.

Témoins à décharge

Alphonse Centus, boucher, rue de la Halle, passant du Pont-Neuf, vers 10 heures, lorsqu'il vit monter cet. Il courut aussi et entra une l'estaminet où l'on avait transporté la victime et alla chercher le commissaire, à il vit Lacquement qui lui demanda un patois de Lille : Qu'est-ce que t'a fait ? Ce dernier lui répondit : Je n'en sais rien, j'étais loin, je regrette ce que j'ai fait. La témoin dit qu'il a toujours connu les époux bien ensemble.

Les autres témoins : Léon Feron, à la manufacture des tabacs. Adèle Severe, ménagère. Henri Debruyt et la femme Deschiens, gardienne de la Morg e, n'ont rien vu. Ils disent seulement que les rapports des époux étaient bons. Ferez absolu en a vu des doutes que Lacquement s'adonnait à la boisson il ne battait jamais plus.

M. Guillemin, ministère public, substitut du procureur de la République demande l'application de la loi.

Au nom des enfants de Lacquement, M. Gervais, demande au tribunal de le mettre indulgent.

La condamnation

Le tribunal, après s'être retiré pour délibérer, déclare Lacquement coupable de coups et violences avec préméditation et de port d'arme prohibés, en conséquence le condamne à 3 ans de prison et à 50 francs d'amende.

La foule s'écoule lentement, satisfaite de l'arrêt prononcé contre Lacquement. C'est bien fait, entendons-nous dire de tous côtés, il ne l'a point volé.

***

Un monstre. — Le nommé Charles Coppelle, âgé de 60 ans, est inculpé de coups sur la personne de sa femme et de ses enfants et d'outrages à la pudeur sur ses deux filles.

L'ai-de est morte il y a deux ans environ des suites de coups. A son lit de mort elle a fait supplier au juge de paix de ne pas le dit : Prends garde à papa, c'est lui qui est cause de ma mort.

Le monstre, paraît-il violé sa fille, alors qu'elle était enceinte.

Il a commencé sur celle qui lui reste ses ignominieux attentats

L'huis clos ayant été prononcé pour les détails de cette triste affaire, nous ne pouvons rien publier à nos lecteurs. Disons seulement que les détails en sont écœurant.

Les parents voisins de Coppelle sont venus déposer contre leur père, dont ils étaient les souffre-douleurs.

Ce monstre est condamné à 2 ans de prison et à 25 fr. d'amende.

TOURCOING

Outrage à la magistrature

Une note gaie pour terminer. Un sujet de Léopold, Edmond Vanderkerke, est condamné à 3 mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Alors, s'adressant au tribunal : « Tu me condamnes toujours quand je suis là ! Tu ne fais pas comme moi. »

Il se raisait au banc des accusés pour répondre de ce nouveau délit.

Le gendarme vient témoigner ; il répète ce qu'il dit le prévenu.

Pardon, interrompt le président, il ne s'est pas dit adresse à moi qu'un tribunal. (Hi! rire).

Vanderkerke se voit gratifié en plus de sa première condamnation deux ans de prison.

Autres condamnations : Louis Hasyrinck ; 3 mois et un jour de prison. — Jules Leborgne, 3 mois, pour vol. — Alfred Martin, 3 mois et 16 fr. d'amende ; Arthur Blanquart, le même, pour coups. — Célina Borte, 40 jours et 500 fr. — Louis Allart, 3 mois et 500 fr. — Florent Duck, 2 mois et 500 fr., pour fraude. — Adrien Coges, 3 mois, pour coups et infraction à un arrêté d'expulsion.

Me Corrant.

On nous prie d'annoncer que le dentiste MEIER, de Courtrai, est à consulter tous les lundis, excepté le 3e jeudi de chaque mois, à Roubaix, rue du Collège, 73 (Hôtel de la Croix, Collège). de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, brûlures, rougeurs, gonflements des jambes et de l'estom